



RAPPORT SUR LA
SOLVABILITE ET LA
SITUATION FINANCIERE
(SFCR)

Exercice 2024

Version validée par le Conseil
d'Administration en date du
03/04/2025

Avant-propos

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière (Solvency and Financial Condition Report ou SFCR), à destination du public, est établi en application de la directive 2009/138/CE du parlement européen et des mesures d'exécution publiées sous forme de règlement le 17 janvier 2015 et du 4 avril 2023.

Ce rapport présente les informations visées au règlement délégué (UE) n°2015/35 et respecte la structure prévue à l'annexe 20 dudit règlement.

Le rapport est composé d'une synthèse, de cinq sections (activités et résultats, système de gouvernance, profil de risque, valorisation à des fins de solvabilité, gestion du capital) et en annexe d'états de reportings quantitatifs.

Le rapport, relatif à l'exercice 2024, a été approuvé par le Conseil d'Administration d'Insurem lors de la séance du 26 mars 2025.

Il est par ailleurs communiqué à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

Synthèse

Notre Histoire

Fondé en 1995 par Karim IROUCHE, le Groupe FIN.A.RE est un acteur majeur de l'assurance et de l'épargne. Il s'est imposé sur le marché des courtiers-grossistes, notamment grâce à sa filiale ECA Assurances, qui compte aujourd'hui plus de 330 000 adhérents.

En 2019, le Groupe FIN.A.RE a créé Insurem Insurance Limited, une Compagnie d'assurance basée à Malte, afin de développer des produits complémentaires mieux adaptés aux besoins de ses clients.

Dans le cadre de sa stratégie, le Groupe FIN.A.RE actionnaire majoritaire d'Insurem Insurance Limited a choisi fin 2022 de rapatrier son activité en France. Cette décision a conduit à la création d'une nouvelle Compagnie d'assurance agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), permettant ainsi de transférer le portefeuille d'assurés majoritairement français vers une entité française.

Une demande d'agrément a été déposée auprès de l'ACPR, et en février 2024, la nouvelle Compagnie Insurem a obtenu ses agréments. En mai 2024, un transfert de portefeuille a été effectué entre Insurem Insurance Limited et la nouvelle Compagnie française, qui a repris l'ensemble des droits et obligations de son prédécesseur.

Aujourd'hui, Insurem se développe en proposant des solutions d'assurance innovantes et adaptées aux besoins de ses clients.

Notre Mission

Insurem est une Compagnie d'assurance agile, spécialisée dans la conception de produits d'assurance sur-mesure pour ses clients, ainsi que dans la gestion et le pilotage du risque assurantiel.

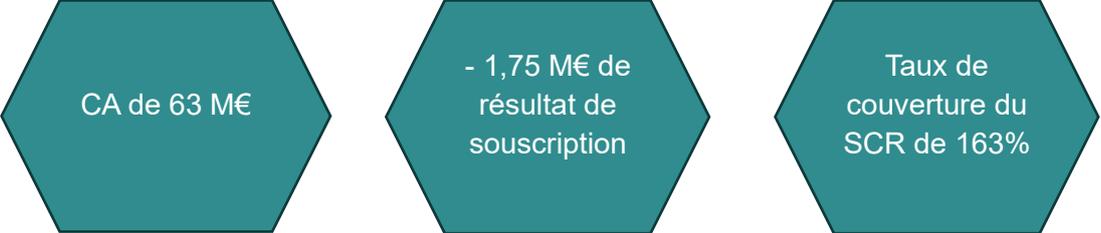
La Compagnie s'appuie sur l'expertise de ses partenaires courtiers grossistes, pour toute ou partie des activités de conception, de gestion et de distribution des produits d'assurance.

Insurem accompagne ainsi ses partenaires sur les segments de l'assurance de biens et de l'assurance santé-prévoyance, dans les activités suivantes :

- La complémentaire santé individuelle
- La protection des animaux de Compagnie
- La protection juridique
- La couverture des accidents
- La protection financière

Nos chiffres clés

Insurem est une Compagnie d'assurance composée à date de 10 collaborateurs.



CA de 63 M€

- 1,75 M€ de
résultat de
souscription

Taux de
couverture du
SCR de 163%

A

ACTIVITES ET RESULTATS

A. Activité et Résultats

Notre Activité

Insurem est une Société Anonyme au capital de 20 181 440 euros, régie par le Code des assurances, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 922 053 053, dont le siège social est sis 92-98 Boulevard Victor Hugo 92 000 CLICHY.

Insurem est supervisée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), située au 4 place de Budapest, 75436 Paris Cedex 9.

La Compagnie est agréée pour exercer dans les branches suivantes :

- 1 Accidents
- 2 Maladie
- 8 Incendie et éléments naturels
- 9 Autres dommages aux biens
- 16 Pertes pécuniaires diverses
- 17 Protection juridique

La mission de commissariat aux comptes de la Compagnie est assurée par :

- MAZARS 109 rue Tête d'or CS 10363, 69451 Lyon cedex 06 et
- GMBA 31- 35 rue de la fédération, 75015 Paris.

Notre Actionnariat

Insurem est filiale du groupe FIN.A.RE détenue à 90 % et à 10% par Areas Dommages.

La structure du Groupe FIN.A.RE est composée de plusieurs entités, chacune spécialisée dans un métier de base spécifique. Le portefeuille de services offerts est regroupé au sein des activités suivantes : portage de risques, distribution d'assurances, administration de polices et gestion de la clientèle, marketing digital et conseil en finance et investissement. Le groupe FIN.A.RE exerce ses activités en France, au Maroc ou au Luxembourg. En tant qu'actionnaire de référence, FIN.A.RE soutient le développement d'Insurem.

AREAS Dommages (AREAS) est une Compagnie d'assurance non-vie française qui propose des assurances automobile, dommages aux biens, santé et entreprise pour des risques situés en France, et est un partenaire commercial de longue date du groupe FIN.A.RE. Le siège social d'AREAS est situé au 49, Rue de Miromesnil, Paris 75008, France.

Nos Actualités 2024

L'année 2024 a été essentiellement dédiée au lancement de la Compagnie d'assurance, avec l'obtention de ses agréments en février 2024 et le transfert du portefeuille de contrats d'assurance en mai 2024.

Grâce à une préparation rigoureuse tout au long de son processus d'agrément par l'ACPR, Insurem a pu démarrer son activité sans délai dès le transfert du portefeuille.

La stratégie 2024 de la Compagnie s'est ainsi articulée autour de deux grands axes :

- Se développer de façon équilibrée sur l'ensemble de ses segments d'activités, et
- Consolider l'existant dans le cadre du transfert de portefeuilles réalisé.

Nos résultats de souscription

Le résultat de souscription d'Insurem pour l'année 2024 correspond à une année complète même si la Compagnie a obtenu ses agréments en février et a réalisé le transfert de portefeuilles en mai 2024. En effet, ces portefeuilles ont commencé à être constitués fin 2019.

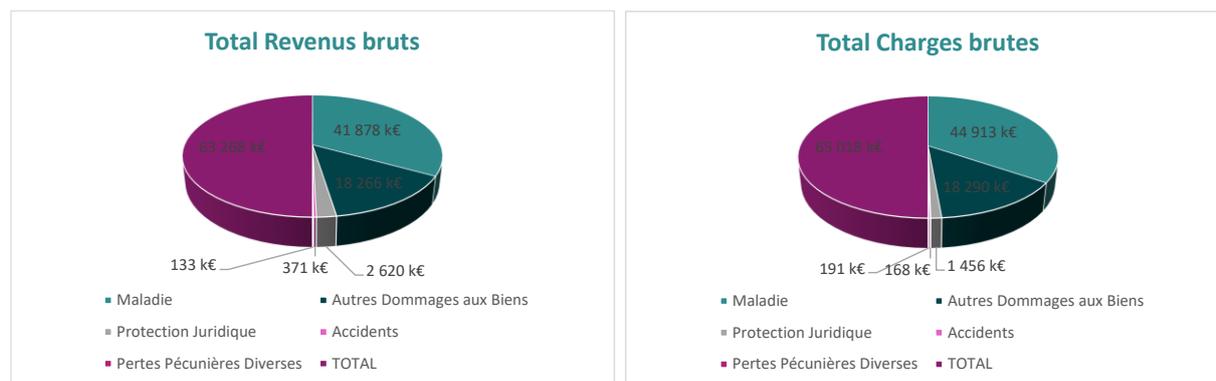
Le portefeuille de la Compagnie reste donc jeune et peu mature.

Le rapport couvre la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 d'Insurem. La Société a clôturé la période de référence avec une prime acquises HT brute de 63,3 millions d'euros. Comme le montre le graphique ci-dessous, les primes acquises par la Société concernent principalement l'assurance des frais médicaux et l'assurance incendie et autres dommages aux biens. A date la Société souscrit des risques situés en France.

Comme indiqué ci-dessus, l'assurance maladie est la principale branche d'activité souscrite par la société. Sur la base des affaires directes, le total des primes acquises brutes s'élève à 41,9 millions d'euros. Afin d'atténuer le risque d'assurance, la Société a conclu une réassurance supplémentaire en quote-part.

Dans le compte technique, la Compagnie inclut les commissions versées aux distributeurs pour l'acquisition de polices. Elle inclut également les commissions versées aux gestionnaires pour la gestion des polices.

La ventilation de la performance de souscription de la Société au 31 décembre 2024 par branche est la suivante :



Au cours de la période de référence, les revenus de souscription de la compagnie (primes acquises brutes HT) s'établissent à 63,27 M€ pour 65,02 M€ de charges, soit un résultat de souscription de - 1,75 M€.

Ce résultat technique provient du portefeuille historique. La trajectoire du résultat est en forte amélioration à la suite des différentes mesures de redressement importantes qui ont pu être mises en place par le nouveau management.

Les dépenses de souscription, comprenant notamment les prestations versées, les variations de provisions techniques, les commissions d'acquisition et d'administration reversées aux délégataires ainsi que les frais de fonctionnements internes, s'élèvent à 65 M€.

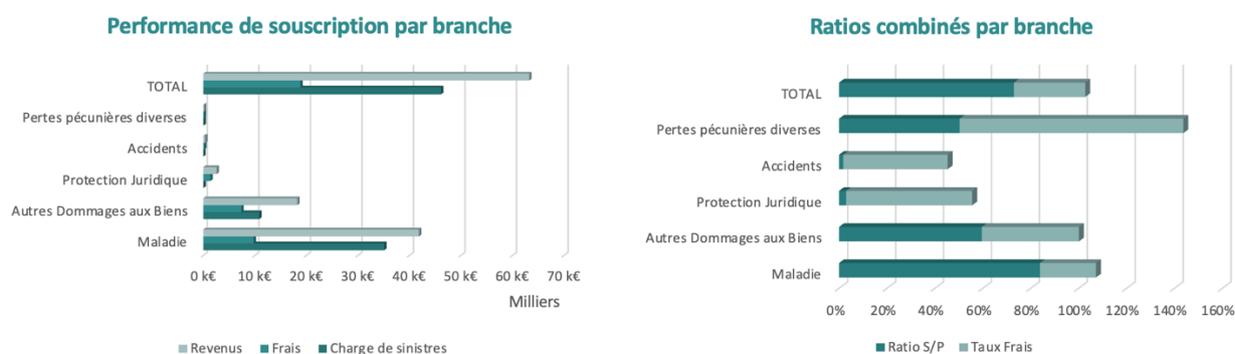
Par ligne d'activité, la répartition des revenus et dépenses est la suivante :

LoB	Total Revenus bruts	Total Charges brutes	Répartition revenus en %	Répartition charges en %
Maladie	41 878 k€	44 913 k€	66,2%	69,1%
Autres Dommages aux Biens	18 266 k€	18 290 k€	28,9%	28,1%
Protection Juridique	2 620 k€	1 456 k€	4,1%	2,2%
Accidents	371 k€	168 k€	0,6%	0,3%
Pertes Pécuniaires Diverses	133 k€	191 k€	0,2%	0,3%
TOTAL	63 268 k€	65 018 k€	100%	100%

D'un point de vue géographique, l'activité est uniquement concentrée en France.

Performance de souscription de l'entreprise par ligne d'activité

Par ligne d'activité, la performance de souscription affiche les indicateurs suivants :



LoB	Charge de sinistres	Frais	Revenus	Ratio S/P	Taux Frais	Ratio combiné
Maladie	35 127 k€	9 786 k€	41 878 k€	83,9%	23,4%	107,2%
Autres Dommages aux Biens	10 881 k€	7 409 k€	18 266 k€	59,6%	40,6%	100,1%
Protection Juridique	78 k€	1 378 k€	2 620 k€	3,0%	52,6%	55,6%
Accidents	7 k€	162 k€	371 k€	1,8%	43,5%	45,3%
Pertes pécuniaires diverses	67 k€	124 k€	133 k€	50,3%	93,4%	143,7%
TOTAL	46 159 k€	18 858 k€	63 268 k€	73,0%	29,8%	102,8%

Les résultats de nos investissements

Conformément à sa stratégie de gestion des risques, Insurem a choisi de minimiser son exposition à la volatilité des marchés financiers.

Les investissements de la société se composent exclusivement de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

Au cours de la période de référence, les revenus générés par les activités d'investissement s'élèvent ainsi à 157 k€. Les dépenses associées aux activités d'investissement, incluant les frais de gestion, les charges financières et les éventuelles dépréciations d'actifs, s'élèvent à 43 k€.

Nos résultats d'autres activités

En 2024, seule l'activité d'assurance non-vie a été exercée par Insurem.

Autres informations

Il a été opéré au cours de la période de référence le transfert de portefeuille d'Insurem Insurance Ltd à Insurem, dans le cadre de la relocalisation de son activité en France.

Cette opération s'inscrit dans une démarche stratégique visant à rapprocher la Compagnie de ses assurés et ses partenaires, le portefeuille étant quasi exclusivement constitué de contrats français.

B

**SYSTEME DE
GOUVERNANCE**

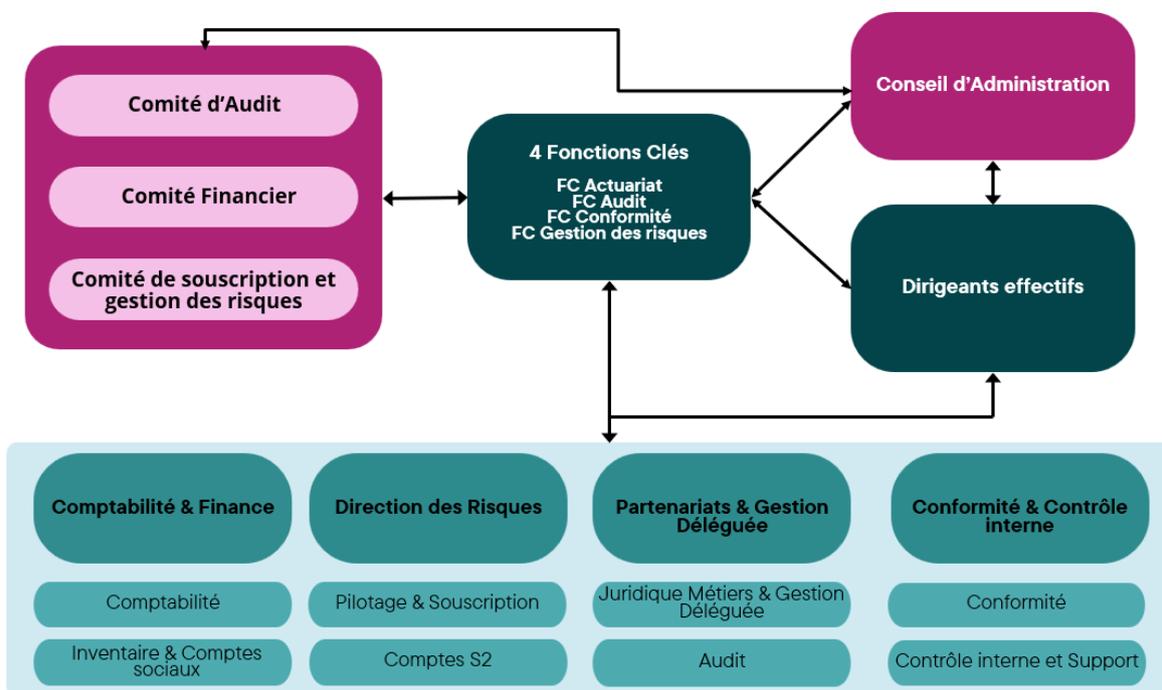
B. Système de gouvernance

Insurem a mis en place un système de gouvernance qui prévoit une gestion saine et prudente de la Compagnie, répondant aux exigences de l'article L.354-1 du Code des assurances.

Le système de gouvernance de la Compagnie est par ailleurs en adéquation avec sa stratégie, sa taille et la structure de son actionnariat.

Informations générales sur notre système de gouvernance

L'organisation de la gouvernance est illustrée ci-dessous :



Le système de gouvernance d'Insurem est organisé autour de trois ensembles : le Conseil d'Administration, la Direction Générale et les Responsables des Fonctions Clés.

Notre Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration valide la stratégie de la Compagnie, les moyens qui sont affectés à la réalisation de ses objectifs, et est responsable du respect par Insurem de ses exigences légales et réglementaires. Le Conseil d'Administration est composé à ce jour de 5 administrateurs, dont trois membres indépendants, bénéficiant d'une solide expérience dans le secteur de l'assurance ainsi que d'une compétence collégiale conformément à la réglementation.

Le président du Conseil d'Administration est l'un des administrateurs indépendants.

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Compagnie l'exige. Les membres du Conseil d'Administration sont convoqués par tous moyens et même verbalement. Tous les documents et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur sont

communiqués dans la forme et dans un délai leur permettant de délibérer dans des conditions satisfaisantes.

Notre Direction Générale

Conformément à l'article L.322-3-2 du Code des assurances, Insurem répond au principe des « 4 yeux » par une direction assurée par au moins deux personnes, les « dirigeants effectifs » : le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint.

La Direction Générale de la Compagnie a notamment pour rôle de :

- Définir et mettre en œuvre les stratégies, politiques et décisions prises et/ou validées par le Conseil d'Administration,
- Mettre en place une culture du risque et structure de contrôle,
- Évaluer et surveiller les risques, dispositif de gestion des risques et de Contrôle Interne,
- Mettre en place une gouvernance interne fiable, (fonctions de contrôles, éviter le conflit d'intérêt...)
- Rendre compte régulièrement au Conseil d'Administration et aux Comités, transmettre les informations exactes, informer des questions importantes, répondre aux besoins d'informations.

Elle a sous son autorité hiérarchique les responsables des Fonctions Clés nommés par le Conseil d'Administration

Les deux Dirigeants effectifs sont :

- Catherine PIGEON, Directeur Général
- Florence SAMARATI, Directeur Général Adjoint

Nos Fonctions Clés

La Compagnie a nommé quatre Fonctions Clés, conformément aux articles L.322-3-2 et L.354-1 du Code des assurances.

➤ Fonction Clé vérification de la Conformité

La Fonction Clé vérification de la Conformité est portée par la responsable juridique et conformité de la Compagnie. La Fonction vérification de la Conformité a pour rôle de structurer la conformité au sein de la Compagnie autour de la démarche suivante :

- Identification des obligations et des risques,
- Etat des lieux et maîtrise des risques de non-conformité,
- Formalisation et réalisation des contrôles.

En application de l'article R354-4-1 du Code des assurances, les missions de la Fonction vérification de la conformité sont les suivantes :

- Assurer et diffuser la veille réglementaire,
- Informer et alerter les organes de direction,
- Former et sensibiliser les collaborateurs,
- Identifier et évaluer les risques de non-conformité,
- Contrôler la conformité,
- Communiquer avec les autorités de contrôle.

➤ Fonction Clé Actuarielle

La Compagnie a externalisé la Fonction Actuarielle auprès d'un prestataire externe.

La Fonction Clé Actuarielle assure une évaluation indépendante des engagements techniques et contribue à la maîtrise des risques. Elle vérifie l'adéquation des hypothèses et des méthodes de calcul des provisions techniques, donne un avis sur la Politique de souscription et de réassurance, et réalise des analyses prospectives de la solvabilité. Elle joue également un rôle clé dans le cadre du reporting réglementaire, en formulant une opinion sur la suffisance des provisions techniques et en contribuant à l'ORSA (Own Risk and Solvency Assessment).

Les missions et les livrables de cette Fonction sont décrites dans la partie « Fonction Actuarielle » de ce rapport.

➤ Fonction Clé Gestion des risques

La Fonction Clé Gestion des risques est portée par le Directeur des risques de la Compagnie.

Conformément à l'article 269 des actes délégués, la Fonction Clé de Gestion des risques s'acquitte de toutes les missions suivantes :

- Aider l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle et les autres Fonctions à mettre efficacement en œuvre le système de gestion des risques ;
- Assurer le suivi du système de gestion des risques ;
- Assurer le suivi du profil de risque général de l'entreprise dans son ensemble ;
- Rendre compte des expositions au risque de manière détaillée et conseiller l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle sur les questions de gestion des risques, y compris en relation avec des questions stratégiques telles que la stratégie de l'entreprise, les opérations de fusion-acquisition et les projets et investissements de grande ampleur ;
- Identifier et évaluer les risques émergents.

La Fonction Clé de Gestion des risques remplit toutes les exigences suivantes :

- Satisfaire aux exigences énoncées à l'article 44, paragraphe 5, de la directive 2009/138/CE ;
- Coopérer étroitement avec la Fonction Clé Actuarielle.

➤ Fonction Clé Audit interne

La Fonction Clé Audit Interne est portée par le président du Comité d'audit.

La Fonction Clé Audit Interne garantit une évaluation indépendante de l'efficacité du système de gouvernance, du contrôle interne et de la gestion des risques. Elle fournit une assurance objective sur l'adéquation et l'efficacité des processus, en réalisant des audits réguliers et en formulant des recommandations pour améliorer la maîtrise des risques. Elle contribue à la transparence et à la conformité réglementaire de la Compagnie.

Les missions et les livrables de cette Fonction sont décrites dans la partie « Fonction Audit interne » de ce rapport.

Notre Comitologie

La Compagnie s'appuie dans le cadre de sa gouvernance sur la comitologie suivante :

Comité de souscription et de gestion des risques (CSGR)

Les missions du Comité consistent à examiner, évaluer et contrôler la performance de l'activité de souscription et de gestion des risques de la Compagnie.

Il s'appuie sur l'expertise de ses membres, qui disposent de compétences variées couvrant les aspects actuariels, juridiques et financiers, afin d'assurer une approche équilibrée et rigoureuse.

Comité d'audit (CAU)

Le Comité d'audit est une instance spécialisée du Conseil d'Administration, agissant pour son compte, conformément à la directive Solvabilité II et au Code de commerce. Il supervise le processus d'élaboration des états financiers, l'efficacité du contrôle interne et de la gestion des risques, ainsi que le suivi de l'audit interne et externe. Il veille notamment à l'indépendance du commissaire aux comptes et s'assure de la mise en œuvre des recommandations issues des contrôles, renforçant ainsi la transparence et la maîtrise des risques.

Ainsi, il accorde une attention toute particulière à :

- La revue du processus d'élaboration de l'information financière,
- La clarté des informations financières publiées,
- La pertinence des méthodes comptables,
- L'adéquation des provisions techniques,
- Le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la Compagnie.

Comité financier (CF)

Le Comité financier supervise la gestion financière de la Compagnie, en veillant à la stratégie d'investissement, à l'équilibre actifs-passifs et à la conformité aux exigences prudentielles. Il analyse la performance financière et les risques associés afin de garantir la solidité et la pérennité de la Compagnie.

Les missions du Comité consistent à :

- Décider des orientations stratégiques et des allocations d'actifs,
- Piloter, examiner, évaluer et contrôler la performance de l'activité de gestion des actifs de la Compagnie.
- Actualiser et valider la politique d'investissement.

Notre dispositif de rémunération

Conformément à la Politique Rémunération de la Compagnie, le Président ainsi que les membres indépendants du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence.

La rémunération des mandataires sociaux relève de la responsabilité du Conseil d'Administration. La rémunération fixe et la part variable maximum des mandataires sociaux sont fixées annuellement par le Conseil d'Administration.

La rémunération globale des collaborateurs est principalement composée d'une rémunération directe (rémunération du poste), d'une rémunération différée (retraite complémentaire), d'avantages sociaux et d'éventuels dispositifs de rétention.

En lien avec le principe de proportionnalité, la taille, la nature et l'absence de complexité dans la structure de l'organisation de la Compagnie, le Conseil d'Administration a validé l'absence d'un Comité des Rémunérations au sein de la Compagnie. Ce rôle est accompli par le Conseil d'Administration.

Nos exigences en matière de compétence et d'honorabilité

Insurem veille à ce que l'ensemble de ses effectifs et plus particulièrement les membres du Conseil d'administration, les Dirigeants Effectifs et les Responsables de Fonction Clé :

- disposent d'une expérience professionnelle suffisante à l'exercice de leur fonction et à la gestion de la Compagnie ;
- ne fassent l'objet d'aucune condamnation incompatible avec leur fonction.

Pour ce faire, la Compagnie a mis en place une Politique Compétence et Honorabilité qui décrit le dispositif de contrôle et de maîtrise mis en place.

Par ailleurs, la Compagnie veille à ce que n'émerge aucun conflit d'intérêts pouvant nuire à la réputation et à la bonne conduite des activités. Une Politique de Gestion des conflits d'intérêts a également été mise en place au sein de la Compagnie.

- **Appréciation de l'honorabilité**

L'évaluation de l'honorabilité implique la prise en compte de la réputation et de l'intégrité d'une personne. L'honnêteté est une des qualités à considérer, de même, les conflits d'intérêts peuvent influencer le comportement d'une personne et doivent être évités. Conformément à l'article 273 du Règlement Délégué (UE) 2015/35 et à l'article L322-2 du code des assurances, l'évaluation de l'honorabilité se fonde sur des éléments concrets concernant la personne, son comportement personnel et sa conduite professionnelle.

Le processus d'évaluation de l'honorabilité est réalisé par la Compagnie. Toutes les preuves de vérification sont conservées.

L'évaluation de l'honorabilité contrôle les éléments suivants :

- Toute condamnation pénale, interdiction de gérer, sanction administrative ou disciplinaire d'une autorité de contrôle ou professionnelle, ou mesure de suspension ou d'exclusion d'une organisation professionnelle en France ou à l'étranger ; ou toute procédure en cours dans un des cas ci-dessous énoncés ;
- Tout licenciement pour faute professionnelle ou révocation pour faute d'un mandat ; ou toute procédure en cours en France ou à l'étranger
- Toutes enquêtes en cours, mesures coercitives, ou sanctions, pour non-conformité avec la législation des services financiers ou par un organisme de réglementation ou professionnel ;
- Si l'une des entreprises dans lesquelles la personne a exercé des fonctions de direction/ contrôle au cours des dix dernières années :

- S'est vu refuser ou retirer une autorisation ou un agrément dans le domaine des assurances, bancaire, ou financier, en France ou à l'étranger ou a fait l'objet d'une mesure de redressement ou liquidation judiciaires,
- A vu ses commissaires aux comptes en France ou les contrôleurs légaux pour les entreprises ayant leur siège social à l'étranger refuser de certifier les comptes ou assortir leur certification de réserves,
- A fait l'objet d'une condamnation pénale, d'une sanction administrative ou disciplinaire prise par une autorité de contrôle ou une organisation professionnelle, notamment une mesure de suspension ou d'exclusion d'une organisation professionnelle en France ou à l'étranger.

Si les exigences d'honorabilité telles que décrites ci-dessus ne sont pas respectées, l'intéressé pourra se voir destituer de ses fonctions par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration procédera immédiatement à son remplacement.

- **Appréciation des compétences**

La Compagnie garantit que les personnes qui dirigent effectivement la Compagnie ou occupent des Fonctions Clés sont compétentes. Elle tient compte de leurs obligations individuelles respectives et de leur disponibilité pour garantir la diversité adéquate des qualifications, des connaissances et des expériences pertinentes afin que la Compagnie soit gérée et supervisée de manière professionnelle.

Pour satisfaire aux exigences de compétences collégiales et individuelles du Conseil d'Administration, la Compagnie a ainsi mis en place un questionnaire d'auto-évaluation permettant de juger du caractère compétent du Conseil d'Administration. Ce questionnaire est envoyé aux membres du Conseil d'Administration tous les 3 ans.

Les compétences, l'expérience, la réputation et l'intégrité des personnes gérant effectivement la Compagnie et des Fonctions Clés sont déterminées et vérifiées par la Compagnie grâce aux démarches suivantes :

- Curriculum vitae daté et signé
- Copie de la Carte nationale d'identité ou du passeport
- Copie des diplômes obtenus
- Extrait de bulletin n°3 du casier judiciaire datant de moins de 3 mois,
- Déclaration de non-condamnation relative aux I et II de l'article L. 322-2 du code des assurances,
- Références,
- et tous autres moyens nécessaires à l'évaluation.

Pour apprécier la compétence des intéressés, la Compagnie tient compte de leur formation et de leur expérience de façon proportionnée à leurs attributions.

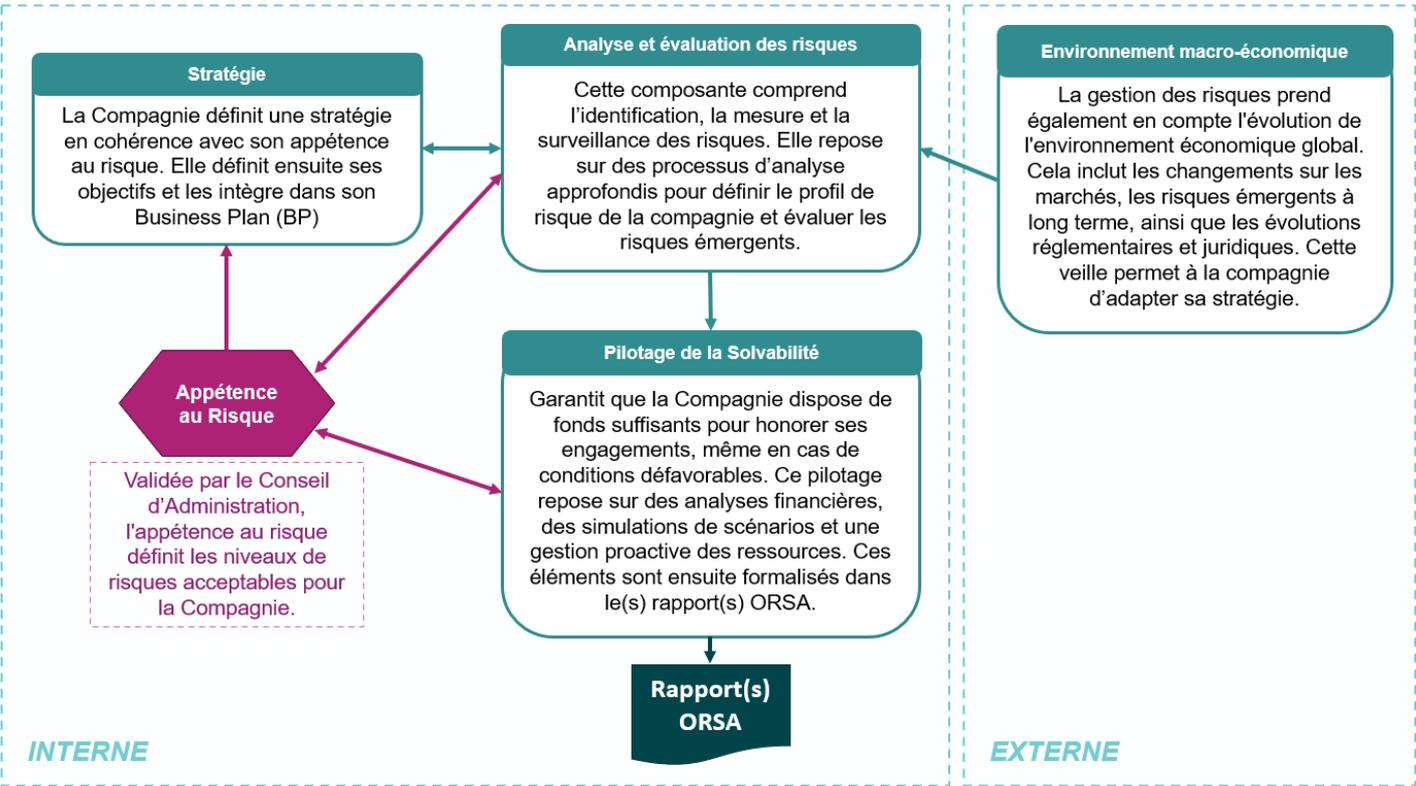
Toutes les personnes concernées seront tenues de maintenir leurs compétences pour le rôle qu'elles remplissent à travers la formation continue.

La Compagnie dispose de procédures en place pour répondre aux exigences de compétences lors de l'embauche et intègre un processus de formation professionnelle continue afin que l'ensemble de ces personnes reste informé des évolutions liées à leur fonction.

Notre système de gestion des risques y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

Le système de gestion des risques de la Compagnie repose sur un cadre global et intégré permettant de concilier performance et maîtrise des risques, avec une vision stratégique, proactive et durable.

Ce système se divise en plusieurs composantes interconnectées, chacune jouant un rôle clé dans la gestion des risques à différents niveaux :



Nos outils au service de la gestion des risques :



Gouvernance : La structure de gouvernance de la compagnie, composée du Conseil d'Administration, des Comités spécialisés et des Fonctions Clés, assure une supervision stratégique de la gestion des risques.



Principe des « quatre yeux » : le principe des « quatre yeux » implique que certaines décisions importantes soient prises collégalement par au minimum deux personnes. Dans le cadre de la compagnie, ce principe s'applique grâce à la présence de deux dirigeants effectifs et des fonctions clés, assurant ainsi un contrôle renforcé et une prise de décision transparente.



Culture du risque : La compagnie promeut une culture du risque fondée sur la sensibilisation et la responsabilisation de ses collaborateurs. Des actions de formation et de communication régulières permettent d'ancrer les bonnes pratiques et d'assurer une gestion proactive des risques.



Appétence au risque : Celle-ci est déclinée en termes de tolérance et de limites, permettant à la compagnie de définir clairement les niveaux de risques acceptables et de guider les décisions opérationnelles et stratégiques.



Outils opérationnels : La gestion des risques s'appuie sur une série d'outils pratiques, tels que le contrôle interne, l'audit interne, et la cartographie des risques, qui permettent de gérer et de suivre les risques en temps réel.



Règles et procédures : La compagnie a mis en place un corpus de politiques claires, soutenues par des formations et mises à jour régulières, afin d'assurer une compréhension partagée et une gestion efficace des risques.

La manière dont le système de gestion des risques est intégré à notre structure organisationnelle

- Rôle central de la Fonction Clé Gestion des risques

La Fonction Clé de Gestion des risques est essentielle à l'intégration du système de gestion des risques dans la structure organisationnelle de la Compagnie. Elle assure l'identification, l'évaluation et la maîtrise des risques, veillant à ce qu'ils soient pris en compte dans les décisions stratégiques et opérationnelles. En collaborant avec les différentes fonctions et instances de gouvernance, elle favorise une culture du risque et garantit que les décisions reposent sur une analyse approfondie des enjeux, contribuant ainsi à la résilience et à la performance globale de la Compagnie.

- Lien avec les organes de gouvernance

Le Conseil d'Administration et les comités spécialisés, comme le Comité de Gestion des risques, jouent un rôle clé dans la validation des Politiques de gestion des risques, l'examen des rapports et la supervision du dispositif global. La Fonction Clé Gestion des risques

présente régulièrement des rapports aux comités (CSGR et CAU), permettant ainsi d'intégrer ces informations dans les décisions stratégiques.

- **Implication des départements opérationnels**

Chaque département opérationnel collabore avec la Fonction Clé Gestion des risques pour identifier et gérer les risques spécifiques à leurs activités. Ces départements intègrent les principes de gestion des risques dans leurs processus, en lien étroit avec la fonction centrale.

- **Procédures de prise de décision**

Les décisions stratégiques, comme le lancement de nouveaux produits ou la sélection de délégataires, incluent systématiquement une analyse des risques réalisée par la Fonction de Gestion des risques. Les processus d'approbation comprennent des avis formels des Fonctions Clés (Gestion des risques, Conformité, Audit interne, Actuarielle), garantissant une prise de décision éclairée.

En résumé : En intégrant étroitement la gestion des risques à sa structure organisationnelle, Insurem garantit que les risques sont systématiquement pris en compte dans toutes ses décisions, renforçant ainsi la solidité et la résilience de son modèle opérationnel.

Le processus ORSA au sein de notre Compagnie

- **Processus, mis en œuvre et intégration dans le système de gestion des risques**

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité (aussi dit « ORSA ») est un élément central du cadre de gestion des risques de la Compagnie. Elle permet une évaluation prospective et continue de la capacité de la Compagnie à faire face à ses engagements en tenant compte de son profil de risque, de son environnement et de sa stratégie.

Ainsi, la Compagnie a défini une Politique ORSA (composante de la politique gestion des risques) qui a pour objectif d'établir les principes, les processus et les responsabilités liés à l'évaluation interne des risques et de la solvabilité de la société. Conformément aux exigences de Solvabilité 2, elle vise à garantir que la Compagnie dispose des ressources nécessaires pour couvrir ses risques de manière adéquate, aujourd'hui comme à l'avenir.

Le processus ORSA a pour objectifs :

- de mesurer l'adéquation entre le capital disponible et le capital requis pour couvrir les risques identifiés ;
- d'assurer une vision prospective de la solvabilité, en tenant compte des scénarios de stress et des projections à moyen et long terme ;
- de soutenir la prise de décision en alignant les objectifs de l'entité avec son profil de risque et ses capacités financières ;
- de garantir une conformité continue avec les exigences réglementaires de Solvabilité 2.

Ainsi, la Politique ORSA comprend :

- Une description détaillée des processus mis en place pour réaliser l'ORSA ;

- Les métriques de risques ;
- Les limites de tolérance aux risques ;
- Les scénarii de stress définis ;
- Des indications sur la fréquence suivant laquelle l'ORSA est réalisé ;
- Des informations sur les exigences concernant la qualité des données ;
- Des éléments sur la manière dont les analyses de sensibilité sont menées ;
- Des précisions sur les acteurs impliqués et leurs rôles à chaque étape du processus ORSA.

La Compagnie a défini une appétence au Risque qui se décline en limites et tolérances. Le Conseil d'Administration a déterminé l'ensemble des métriques qui lui semblait nécessaire.

Ainsi, dans les travaux présentés, la Fonction Clé Gestion des risques s'attachera à suivre les métriques ci-avant ainsi que les résultats classiques suivants : Chiffre d'Affaires global, résultat net d'imposition, ratio de solvabilité en formule standard, Besoin Global de Solvabilité, Fonds Propres S2.

L'ORSA est pleinement intégré à la structure organisationnelle et aux processus décisionnels de la Compagnie, notamment :

- **Gouvernance** : L'ORSA est piloté par la Fonction Gestion des risques et encadré par des politiques validées par le Conseil d'Administration. Il est soumis à l'examen du Comité de gestion des risques et du Comité d'audit.
- **Planification stratégique** : L'ORSA est aligné avec la planification stratégique et le processus budgétaire, garantissant une cohérence entre l'évolution des risques et les décisions financières et opérationnelles.
- **Suivi et ajustement** : L'ORSA repose sur des analyses de scénarios et des stress-tests, permettant d'évaluer l'impact de différents chocs et d'adapter les stratégies de mitigation des risques.
- **Fréquence de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité**

Le conseil d'administration, en accord avec la Fonction Clé Gestion des Risques, a déterminé le calendrier des ORSA réguliers de la Compagnie.

Il a ainsi été décidé que l'évaluation est effectuée une fois par an et est présentée au Conseil d'Administration au cours duquel la stratégie et le Business Plan sont discutés.

La Fonction Clé Gestion des risques met en œuvre les travaux permettant de vérifier le respect de la solvabilité de la Compagnie ainsi que de son appétence au Risque au cours du Business-Plan.

- **Détermination des besoins de solvabilité**

La Compagnie évalue ses propres besoins de solvabilité en fonction de son profil de risque et au-delà des exigences réglementaires, en s'appuyant sur :

- Une projection pluriannuelle du besoin en capital, intégrant l'évolution du portefeuille et les tendances économiques ;
- Une analyse des interactions entre la gestion du capital et le cadre de gestion des risques, garantissant une allocation optimale des fonds propres ;

- Une évaluation des dispositifs de mitigation des risques et de leur impact sur la solvabilité, assurant une résilience durable.

L'ORSA constitue ainsi un outil clé de pilotage stratégique, permettant d'anticiper les besoins futurs en capital et d'adapter la politique de gestion des risques de manière proactive.

Notre système de contrôle interne

Le système de contrôle interne de la Compagnie repose sur un ensemble de processus, de règles et de mécanismes visant à garantir la maîtrise des activités et la fiabilité des informations financières et non financières.

Il permet de fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs concernant :

- La conformité aux lois et règlements applicables
- Le respect des objectifs et des orientations définis par les organes de direction
- La qualité et la fiabilité des informations financières et comptables
- L'efficacité et l'efficience des opérations
- La protection du patrimoine de la société

Le système de contrôle interne de la Compagnie s'inscrit dans le cadre des référentiels et bonnes pratiques suivants :

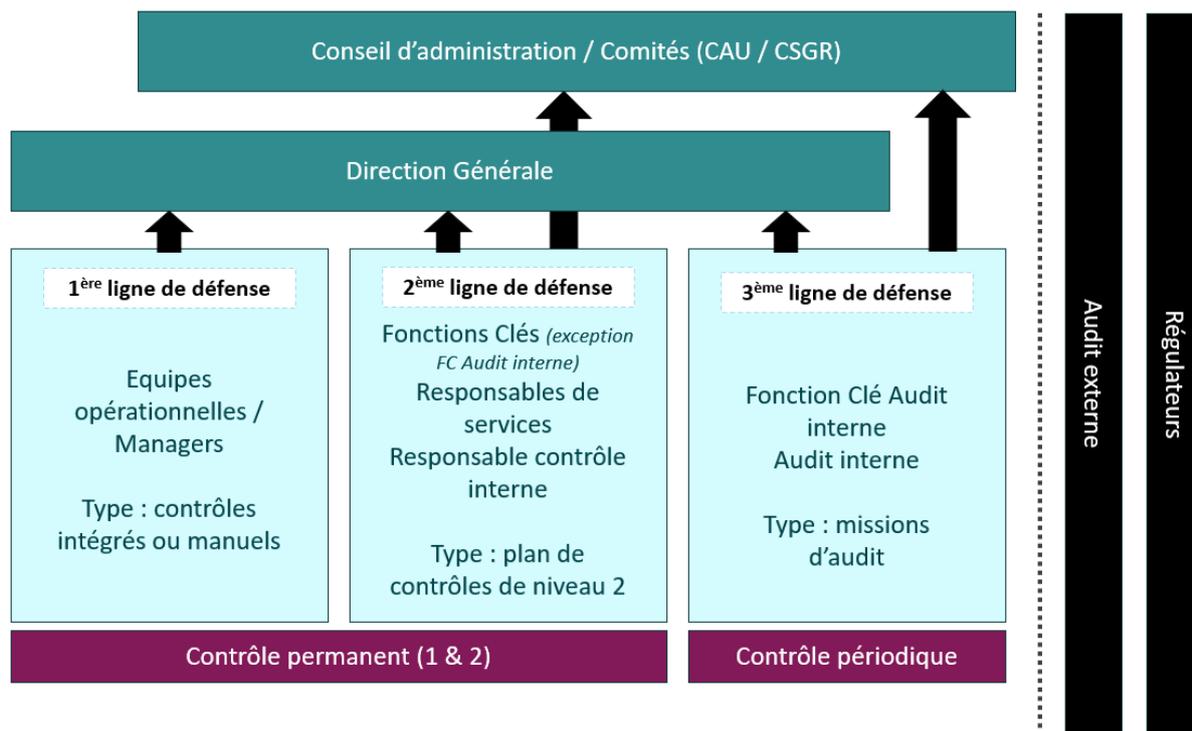
- Solvabilité II, en particulier les exigences en matière de gestion des risques et de contrôle interne ;
- Cadre COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission) pour le contrôle interne et la gestion des risques ;
- Normes IFACI (Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne) pour la mise en place d'un contrôle interne efficace ;
- Normes ISO (notamment 31000 sur la gestion des risques et ISO 27001 pour la sécurité des systèmes d'information).

Le dispositif de contrôle interne de la Compagnie structure les différents niveaux de contrôles, aussi appelés « lignes de défenses », et favorise l'articulation entre le contrôle permanent (1 & 2) et le contrôle périodique (3) :

Première ligne - Les équipes opérationnelles : Elles assurent la gestion quotidienne des risques et appliquent les contrôles de base pour garantir le respect des règles internes et réglementaires.

Deuxième ligne - Les fonctions de contrôle : Composée des responsables, des Fonctions Clés (à l'exclusion de la Fonction Clé Audit interne) et du contrôle interne, elle supervise et renforce les contrôles des opérationnels, en adaptant les politiques en fonction des risques identifiés.

Troisième ligne - L'audit interne : Il effectue des contrôles indépendants et périodiques pour évaluer l'efficacité du dispositif global et proposer des améliorations.



La mise en œuvre de la Fonction Clé vérification de la Conformité

La Fonction Clé de vérification de la Conformité (FC Conformité) est chargée d'assurer la conformité de la Compagnie à l'ensemble des exigences réglementaires et internes. Ses missions principales incluent :

- L'identification et l'évaluation des risques de non-conformité ;
- L'élaboration et la mise à jour des politiques et procédures de conformité ;
- La formation et la sensibilisation des collaborateurs aux obligations réglementaires ;
- Le suivi des évolutions réglementaires et leur intégration dans les processus internes ;
- La mise en place de contrôles et d'audits internes pour s'assurer du respect des exigences de conformité ;
- Le reporting régulier au Conseil d'Administration et aux autorités de supervision sur les éventuels risques et incidents de non-conformité.

L'organisation et les moyens alloués à la FC Conformité permettent d'assurer une surveillance efficace et proactive du respect des obligations réglementaires, contribuant ainsi à la maîtrise des risques de non-conformité.

Notre Fonction Clé Audit interne

Le rôle de la Fonction Clé Audit Interne est d'évaluer les processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôles définis au sein de l'entreprise. Dans le cadre des travaux d'audit définis dans le plan d'audit, elle doit s'assurer que le dispositif de contrôle permanent est efficient.

La Fonction Clé Audit Interne rend compte de ses travaux aux instances dirigeantes.

Le cadre d'exercice de la Fonction Clé Audit Interne, son rôle et les principes de fonctionnement sont décrits dans la « Politique d'audit interne ».

La Fonction Clé Audit interne a un accès direct et sans restriction au Comité d'audit ainsi qu'au Conseil d'Administration lorsque surviennent des événements de nature à le justifier.

Le positionnement de la Fonction Clé Audit Interne lui assure une totale indépendance conformément à l'organigramme présenté précédemment relatif à la Gouvernance de la Compagnie.

Par ailleurs, afin de préserver son indépendance et son objectivité par rapport aux activités qu'elle examine, compte tenu de la taille de la Compagnie, la réalisation des missions d'audit est sous-traitée dès lors que celles-ci sont susceptibles de générer un conflit d'intérêts.

Conformément à l'article 271 des actes délégués, la Fonction d'Audit Interne s'acquitte des missions suivantes :

- Établir, mettre en œuvre et garder opérationnel un plan d'audit détaillant les travaux d'audit à conduire dans les années à venir, compte tenu de l'ensemble des activités et de tout le système de gouvernance de l'entreprise d'assurance
- Adopter une approche fondée sur le risque lorsqu'elle fixe ses priorités
- Émettre des recommandations fondées sur le résultat des travaux conduits
- S'assurer du respect des décisions prises notamment par l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle (Comité d'audit) sur la base des recommandations émises.
- Communiquer le plan d'audit à l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle, ici le Comité d'audit
- Soumettre au moins une fois par an à l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle (Comité d'audit) un rapport écrit contenant ses constatations et recommandations
- Si nécessaire, la fonction d'audit interne peut planifier des audits qui ne sont pas prévus dans le plan d'audit

Notre Fonction Clé Actuarielle

Par ses prérogatives règlementaires Solvabilité II, la Fonction Clé Actuarielle s'inscrit dans l'organisation du dispositif du contrôle interne. En effet, elle s'appuie sur les travaux de documentation et de validation réalisés par l'ensemble des équipes pour coordonner, contrôler et émettre une opinion sur le calcul, l'adéquation et la suffisance des provisions techniques et prudentielles.

Conformément à l'article 272 des actes délégués, dans le cadre de la coordination du calcul des provisions techniques, la Fonction Actuarielle s'acquitte de toutes les missions suivantes :

- Appliquer des méthodes et des procédures permettant de juger de la suffisance des provisions techniques et de garantir que leur calcul satisfait aux exigences énoncées aux articles 75 à 86 de la directive 2009/138/CE ;
- Évaluer l'incertitude liée aux estimations effectuées dans le cadre du calcul des provisions techniques ;
- Veiller à ce que toute limite inhérente aux données utilisées dans le calcul des provisions techniques soit dûment prise en considération ; 17.1.2015 FR Journal officiel de l'Union européenne L 12/169
- Veiller à ce que, dans les cas visés à l'article 82 de la directive 2009/138/CE, les approximations les plus appropriées aux fins du calcul de la meilleure estimation soient utilisées ;

- Veiller à ce que les engagements d'assurance et de réassurance soient regroupés en groupes de risques homogènes en vue d'une évaluation appropriée des risques sous-jacents ;
- Tenir compte des informations pertinentes fournies par les marchés financiers ainsi que des données généralement disponibles sur les risques de souscription et veiller à ce qu'elles soient intégrées à l'évaluation des provisions techniques ;
- Comparer le calcul des provisions techniques d'une année sur l'autre et justifier toute différence importante ;
- Veiller à l'évaluation appropriée des options et garanties incluses dans les contrats d'assurance et de réassurance.

Les livrables de la Fonction sont :

- La Fonction Actuarielle établit au moins une fois par an un rapport écrit qu'elle soumet au Conseil d'Administration.
- Ce rapport rend compte de tous les travaux conduits par la Fonction Actuarielle et de leur résultat, il indique clairement toute défaillance et il émet des recommandations sur la manière d'y remédier.
- La Politique de qualité des données.

La sous-traitance au sein de notre Compagnie

La Politique de prestations externalisées (sous-traitance) décrit le cadre global de gestion des activités externalisées, en particulier celles considérées comme critiques ou importantes pour la société. Elle définit les critères de sélection des prestataires, les exigences de sécurité, de conformité et de qualité, ainsi que les mécanismes de surveillance et de contrôle.

Cette politique prévoit également les obligations de déclaration à l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) pour toute sous-traitance jugée essentielle ou susceptible d'affecter la continuité des services ou la sécurité des données.

Elle inclut des exigences concernant les contrats, les évaluations de risques liés à la sous-traitance et les dispositifs de suivi pour garantir que les prestations respectent les normes internes et réglementaires, contribuant ainsi à la résilience et à la gestion des risques de la Compagnie.

Le business model d'Insurem repose sur une délégation de la gestion de ses contrats d'assurance auprès de ses partenaires courtiers grossistes. La Compagnie externalise ainsi toute ou partie de la souscription, la gestion des contrats, et le traitement des sinistres.

Cette externalisation s'opère auprès d'entités expertes afin d'en garantir la maîtrise et l'efficacité. Pour autant, Insurem a mis en place un dispositif robuste de sélection, de surveillance et de maîtrise de ses délégataires de gestion.

Autres informations

Aucune information supplémentaire concernant le système de gouvernance de la société n'est à apporter.

C

PROFIL DE RISQUE

C. Profil de risque

Informations sur notre profil de risque

La Compagnie évalue et surveille en permanence son profil de risque afin d'assurer la maîtrise des expositions et de garantir la conformité aux exigences prudentielles. L'analyse des risques repose sur des approches qualitatives et quantitatives, intégrant les exigences de Solvabilité II ainsi que les réglementations spécifiques applicables, *notamment le règlement DORA en matière de risques liés aux TIC*.

Le capital de solvabilité requis (SCR) de l'entité est calculé selon la formule standard et aucune simplification ou paramètre propre à celle-ci n'a été utilisé pour les besoins du calcul du SCR.

Les calculs ont été menés sur la base des données de la clôture 2024. Les résultats sont résumés ci-dessous.

FONDS PROPRES S2 (*)	SCR	MCR
12 795k€	7 853 k€	3 343 k€

SCR GLOBAL	
7 853	
AJUSTEMENT	BASIC SCR
-1 879	7 515
	BSCR non diversifié 10 948
	Diversification -3 433
	SCR OPÉRATIONNEL
	2 217
SCR MARCHÉ	SCR CONTREPARTIE
219	1 749
Action 131	Type 1 209
Taux 120	Type 2 1 587
Immobilier -	Diversification -47
Spread 63	
Change -	
Concentration -	
Diversification -95	
	SCR SANTÉ
	5 015
	Santé SLT -
	Santé NSLT 4 746
	Santé CAT 823
	Diversification -553
	SCR NON VIE
	3 966
	Primes & Réserves 3 963
	Rachats 98
	CAT 4
	Diversification -100

Détail du SCR par module en milliers d'euros

(*) Fonds propres S2 éligibles à la couverture du SCR uniquement

Les deux composantes majeures du SCR sont les risques de souscription Santé et Non-Vie, qui représentent près de 82% du BSCR non diversifié.

Risque de souscription

Définition

Il s'agit du risque de pertes résultant de l'évaluation incorrecte des primes ou des provisions techniques. Cela inclut les risques associés aux sinistres qui peuvent dépasser les prévisions en raison d'une mauvaise estimation des coûts ou d'une augmentation inattendue de la fréquence ou de la gravité des sinistres.

Il s'agit du risque le plus important pour la Compagnie étant donné son chiffre d'affaires et sa progression projetée sur l'horizon ORSA. Cependant la faible complexité des branches souscrites avec des engagements courts impliquent un impact moindre lié aux risques sur les provisions techniques.

Éléments de maîtrise

Insurem a mis en place différents éléments de maîtrise des risques à travers notamment une gestion rigoureuse des politiques de souscription et une évaluation précise des risques permettent de limiter cet impact, tout en garantissant une adéquation entre les engagements souscrits et les provisions financières nécessaires.

La Compagnie met en place des mesures de surveillance périodiques du portefeuille de produits, de sélection des risques et d'ajustement des tarifs pour contrôler ce risque. Elle met en place également des stress tests sur ces hypothèses de production, croissance, sinistralité et évolution de portefeuille.

Indicateurs de suivi

Dans un objectif de suivi de ce risque de souscription, des analyses techniques mensuelles sont réalisées sur l'ensemble des produits avec le suivi d'indicateurs tels que les ratios de sinistres à primes par formule, par génération de contrats, par tranche d'âge, les taux de chutes, afin d'évaluer la rentabilité de la souscription, l'efficacité des mesures de redressement (campagne de revalorisations, modification des tableaux de garanties, baisse des commissions etc...) et la capacité de la Compagnie à absorber des fluctuations inattendues.

L'ensemble de ces travaux sont périodiquement présentés au Comité de Souscription et de Gestion des Risques (CSGR).

Risque de marché

Définition

Il s'agit du risque de pertes découlant des fluctuations des prix des actifs ou des passifs, ainsi que des taux d'intérêt et des taux de change. Ce risque concerne la variation de la valeur des investissements et des instruments financiers en raison de conditions de marché changeantes.

Ce risque est pour le moment marginal pour la Compagnie. Il repose principalement sur le risque action via la détention d'actions dans une société stratégique et le risque de spread dans le cadre de la détention de comptes à terme (DAT). Insurem maintient à date une politique d'investissement très prudente avec des placements en comptes à terme et ne détient aucun actif plus risqué comme les actions, obligations ou de l'immobilier.

Éléments de maitrise

L'exposition à ce risque est inhérente à la gestion d'un portefeuille d'actifs diversifié. Ce risque est par ailleurs suivi dans le cadre du Comité financier dont la fréquence est à minima semestrielle.

Nos investissements n'étant pas soumis à la fluctuation des taux d'intérêts, aucun test de sensibilité est nécessaire sur ce risque.

Indicateurs de suivi

Les indicateurs qui seront suivis et pilotés par Insurem seront multiples (performance, niveau de risque, durée de placement etc...)

Risque de crédit

Définition

Il s'agit du risque de pertes en raison du défaut d'une contrepartie dans ses obligations financières. Cela inclut le risque que les emprunteurs ou les émetteurs d'instruments de crédit ne remboursent pas leurs dettes, entraînant une perte pour l'assureur.

Ce risque représente une proportion sensible du SCR total canalisé par son business modèle de délégation de gestion auprès de ses partenaires et sur la cession significative de ses risques en réassurance.

Éléments de maitrise

La gestion du risque de crédit passe par une évaluation régulière de la solvabilité des contreparties, d'une sélection rigoureuse des réassureurs, ainsi qu'une diversification des partenaires afin de minimiser la concentration du risque.

Indicateurs de suivi

Les indicateurs suivis et pilotés par Insurem sont multiples (rating et taille des réassureurs, suivi de la concentration etc...).

Risque de liquidité

Définition

Il s'agit du risque de ne pas être en mesure de faire face à des engagements financiers à court terme sans subir de pertes significatives. Cela se produit lorsque l'assureur n'a pas suffisamment de liquidités pour couvrir ses obligations à mesure qu'elles échappent.

Éléments de maitrise

L'entité met en œuvre une gestion proactive des liquidités, en maintenant un niveau adéquat de ressources liquides et en effectuant des prévisions rigoureuses des engagements à court terme pour garantir une capacité de paiement continue. Le plan prévisionnel de trésorerie est remis à jours très régulièrement par la responsable comptable et finances.

Indicateurs de suivi

A date le risque est suivi à travers le plan prévisionnel de trésorerie de la compagnie mis à jour mensuellement.

Risque opérationnel

Définition

Il s'agit du risque de pertes résultant de processus internes inadéquats ou défaillants, de personnes, de systèmes ou d'événements externes. Cela inclut les erreurs humaines, les défaillances des systèmes informatiques, la fraude, et les catastrophes externes qui peuvent perturber les opérations.

Éléments de maîtrise

La Compagnie a déployé courant 2024 un projet de revue et de maîtrise de ses risques opérationnels. Cela se présente, entre autres, par la mise à jour des politiques écrites, de la cartographie des processus (pour identifier les processus critiques), de la cartographie des risques et par le déploiement d'une base incidents. L'objectif étant de limiter l'impact de ces risques sur les opérations et les résultats financiers.

Indicateurs de suivi

Insurem déploie depuis l'obtention de ses agréments divers indicateurs de suivi.

Autres risques importants

Aucune information supplémentaire.

Autres informations

La Compagnie n'a pas d'informations supplémentaires à partager sur son profil de risque.

D

**VALORISATION A
DES FINS DE
SOLVABILITE**

D. Valorisation à des fins de solvabilité

Valorisation des Actifs

Les actifs du bilan en normes sociales et en normes S2 ont les valeurs suivantes :

	Valeur Solvabilité 2	Valeur comptable	Écart
Assets			
Goodwill	-	-	-
Coûts d'acquisition différés	-	4 653 077	- 4 653 077
Immobilisations incorporelles	-	15 160 811	- 15 160 811
Actifs d'impôts différés	5 058 922	-	-
Immobilisation corporelles détenues	143 677	143 677	-
Investissements	5 094 404	4 856 538	237 866
Biens immobiliers	-	-	-
Participations	-	-	-
Actions	594 404	356 538	-
Actions - cotées	-	-	-
Actions - non cotées	594 404	356 538	-
Obligations	-	-	-
Organismes de placement collectif	-	-	-
Produits dérivés	-	-	-
Dépôts autre que les équivalents de trésorerie	4 500 000	4 500 000	-
Autres investissements	-	-	-
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	6 199 737	1 680 531	4 519 206
Non-vie et santé similaire à la non-vie	6 199 737	1 680 531	-
Non-vie hors santé	3 151 747	245 354	-
Santé similaire à la non-vie	3 047 990	1 435 177	-
Dépôts auprès des cédantes	-	-	-
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	29 070 477	29 070 477	-
Créances nées d'opérations de réassurance	1 237 308	940 121	297 187
Autres créances (hors assurance)	13 819	13 819	-
Actions propres (détenues en direct)	-	-	-
Montants appelés non encore versés	570 000	570 000	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 118 470	3 118 470	-
Autres actifs non mentionnées dans les postes ci-dessus	114 824	114 824	-
Total de l'Actif	50 621 638	60 322 344	- 14 759 628

- Les actifs incorporels et les provisions liées aux primes d'assurance non encore acquises ont été comptés comme ayant une valeur nulle dans le bilan Solvabilité 2.
- Les provisions techniques, c'est-à-dire les sommes mises de côté pour couvrir les engagements futurs, sont recalculées avec une vision flux projetés et actualisés en tenant compte des montants récupérables auprès des réassureurs.
- Les actions détenues dans d'autres entreprises sont désormais évaluées en fonction de la valeur des fonds propres de ces entreprises.
- La valeur des impôts différés actifs (IDA) a été estimée en appliquant le taux d'impôt sur les écarts de valorisation entre le bilan comptable et le bilan prudentiel.
- D'autres actifs comme les créances et la trésorerie sont inscrits à leur valeur comptable, car ils ne sont pas cotés sur un marché officiel.

Provisions techniques

De la même manière que pour les actifs, les passifs sont valorisés suivant leur valeur prudentielle en best estimate. Les principes de calcul des provisions techniques sont déterminés dans la directive Solvabilité 2. Insurem respecte les préconisations et les règles de calculs pour la détermination de ses provisions techniques.

Les postes des provisions techniques sont détaillés ci-dessous :

	Valeur Solvabilité 2	Valeur comptable	Écart
Passif			
Provisions Techniques - Non-vie	19 729 361	24 450 580	- 4 721 219
Provisions Techniques - Non-vie (hors Santé)	8 775 347	9 466 176	-
Provisions Techniques calculées comme un tout	-	-	-
Meilleure Estimation	8 517 814	-	-
Marge pour risque	257 534	-	-
Provisions Techniques - Santé (similaire à la non-vie)	10 954 013	14 984 555	-
Provisions Techniques calculées comme un tout	-	-	-
Meilleure Estimation	10 632 541	-	-
Marge pour risque	321 472	-	-
Autres provisions techniques	-	-	-

La valorisation des provisions techniques dans le bilan S2 est effectuée selon les règles suivantes :

- **La meilleure estimation (Best Estimate) des provisions pour sinistres** : elle correspond à la valeur actuelle probable des engagements futurs relatifs à des sinistres déjà survenus au 31 Décembre 2024 mais non encore payés.
- **La meilleure estimation des provisions pour primes** : cette dernière se définit comme la valeur actuelle probable des engagements futurs relatifs à des sinistres non encore survenus sur des contrats en cours ou entrant dans la frontière des contrats.
- **La frontière des contrats** : Insurem commercialise des produits d'assurance non-vie ayant des caractéristiques différentes concernant l'émission des primes. Une cartographie complète des produits a été réalisée, avec pour chacun le nombre de mois de primes à prendre en compte, suivant la typologie d'émission, pour le calcul de la frontière des contrats.
- **La marge de risque** : elle correspond au montant qu'un investisseur serait prêt à payer pour reprendre et honorer les engagements d'assurance jusqu'à extinction de ces derniers.

Le Best Estimate (BE) est calculé en distinguant celui des primes et celui des sinistres, conformément à la réglementation. La méthodologie de calcul repose sur une approche produit par produit en se basant, pour le BE_{sinistres} sur les triangles de liquidation des sinistres historiques. En ce qui concerne le BE_{primes}, il s'agit de déterminer les flux futurs grâce aux ratios de S/P combinés (ratio de sinistres à primes incluant les commissions) et de projeter les frais de fonctionnement calibrés et cadencés sur les différentes assiettes (primes acquises, primes émises ou stock de sinistres).

Valorisation des autres passifs

En dehors des impôts différés, les valeurs des autres passifs correspondent à celles des comptes sociaux.

Concernant les impôts différés, ils représentent la différence entre la valeur fiscale et la valeur au bilan prudentiel des placements, des provisions techniques et des actifs incorporels,

Leur valorisation est la suivante :

- IDA = 5 059 k€
- IDP = 2 589 k€

Autres informations

Aucune information supplémentaire n'a été jugée nécessaire concernant la valorisation des actifs, des provisions techniques et des autres passifs à des fins de solvabilité.

Toutefois, la compagnie continue de suivre l'évolution des conditions économiques et réglementaires afin d'adapter ses méthodes de valorisation et d'assurer une gestion conforme et prudente de ses risques à des fins de solvabilité.



E

**GESTION DU
CAPITAL**

E. Gestion du capital

Nos Fonds propres

Les fonds propres d'Insurem se composent des éléments suivants :

- L'excédent des actifs par rapport aux passifs, évalué conformément aux règles prudentielles Solvabilité 2.
- Les passifs subordonnés.

Au 31/12/2024, les fonds propres S2 de la compagnie s'élève à 18 635 k€ avec la classification (tiering) suivante :

Fonds propres S2	2024
Tier 1 – non restreint	7 095 k€
Tier 1 – restreint	4 036 k€
Tier 2	5 034 k€
Tier 3	2 470 k€

Les passifs subordonnés sont composés de titres super subordonnés à durée indéterminée (TSSDI) et s'élèvent à 8,5 M€. La réserve de réconciliation est quant à elle de – 13 087 k€.

	Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	20 751 k€	20 181 k€		570 k€	
Réserve de réconciliation	-13 087 k€	-13 087 k€			
Passifs subordonnés	8 500 k€		4 036 k€	4 464 k€	0 k€
Total fonds propres de base après déductions	18 635 k€	7 095 k€	4 036 k€	5 034 k€	2 470 k€
Fonds propres éligibles et disponible pour couvrir le capital de solvabilité requis	18 635 k€	7 095 k€	4 036 k€	5 034 k€	2 470 k€
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	16 165 k€	7 095 k€	4 036 k€	5 034 k€	0 k€
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	12 795 k€	7 095 k€	1 774 k€	3 927 k€	0 k€
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	9 537 k€	7 095 k€	1 774 k€	669 k€	0 k€
SCR	7 853 k€				
MCR	3 343 k€				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	163%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	285%				

Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis (SCR / MCR)

Insurem utilise la formule standard pour calculer le niveau de capital de solvabilité requis et dispose d'un modèle Excel complet permettant l'alimentation et le calcul de tous les modules et sous-modules de risque. Les données entrantes sont issues des comptes (bilan et comptes de résultats), des reportings et de données exogènes (courbe de taux sans risque, données marché pour le risque pandémie etc...).

SCR :

Le SCR à fin 2024 se décompose de la manière suivante :

Risque	Valeur en k€	valeur en % du BSCR non diversifié
Risque de marché	219 k€	2,0%
Risque de contrepartie	1 749 k€	16,0%
Risque de souscription Non-Vie	3 966 k€	36,2%
Risque de souscription Santé	5 015 k€	45,8%
Diversification	-3 433 k€	
SCR de base	7 515 k€	
Risque opérationnel	2 217 k€	
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	-1 879 k€	
SCR net total	7 853 k€	

Il a été calculé un impôt différé notionnel (IDN) lié à la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés qui vient en déduction du SCR de base. Il correspond au montant d'impôt différé qui résulterait d'une perte soudaine en résultat social du montant du SCR brut d'impôt (correspond à l'IDA complémentaire qui ferait suite à la baisse de l'actif net).

Ce dernier a été calculé grâce à la méthode simplifiée de la perte multipliée par le taux d'IS, soit 1 879 k€. La recouvrabilité de ce crédit d'impôt repose sur la capacité démontrée d'Insurem de réaliser suffisamment de profits dans le futur.

MCR :

La valeur du MCR s'élève à 3 343 k€ ce qui correspond au MCR linéaire et se trouve sensiblement au-dessus du MCR plancher de 2 700 k€.

Taux de couverture du SCR et du MCR :

Les fonds propres éligibles à la couverture du SCR et du MCR montent respectivement à 12 795 k€ et 9 537 k€, comme le montre le tableau plus haut.

Il en ressort un taux de couverture du SCR de 163% et du MCR de 285%, soit significativement au-delà des limites d'appétence aux risques définis par le conseil d'administration.

Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Il n'existe actuellement aucun risque significatif de non-respect du capital requis (SCR/MCR) comme les différents stress-tests réalisés par la compagnie ont pu le montrer sur la période de planification. Cependant, Insurem a mis en place des plans d'atténuation pour garantir le respect des exigences en cas de taux de couverture du SCR inférieur à 125%.

Autres informations

Aucune autre information significative concernant la gestion du capital n'a été identifiée à ce jour.

ANNEXES

s.02.01.01.01
Balance sheet

		Solvency II value	Statutory accounts value	
Assets	Deferred acquisition costs	0	4 653 077	
	Intangible assets	0	15 160 811	
	Deferred tax assets	5 058 922	0	
	Property, plant & equipment held for own use	143 677	143 677	
	Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	5 094 404	4 856 538	
	Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	Equities	594 404	356 538
		Equities	594 404	356 538
		Equities - unlisted		
	Deposits other than cash equivalents	4 500 000	4 500 000	
	Reinsurance recoverables from:	6 199 737	1 680 531	
	Reinsurance recoverables from:	Non-life and health similar to non-life	6 199 737	1 680 531
		Non-life and health similar to non-life	3 151 747	245 354
		Non-life excluding health Health similar to non-life	3 047 990	1 435 177
	Insurance and intermediaries receivables	29 070 477	29 070 477	
	Reinsurance receivables	1 237 308	940 121	
	Receivables (trade, not insurance)	13 819	13 819	
	Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	570 000	570 000	
	Cash and cash equivalents	3 118 470	3 118 470	
	Any other assets, not elsewhere shown	114 824	114 824	
	Total assets	50 621 638	60 322 344	
Liabilities	Technical provisions - non-life	19 729 361	24 450 580	
	Technical provisions - non-life	Technical provisions - non-life (excluding health)	8 775 347	9 466 176
		Technical provisions - non-life (excluding health)	8 517 814	0
		Best Estimate		
		Risk margin	257 534	0
		Technical provisions - health (similar to non-life)	10 954 013	14 984 555
	Technical provisions - health (similar to non-life)	10 632 541	0	
	Best Estimate			
	Risk margin	321 472	0	
	Deferred tax liabilities	2 588 621	0	
	Insurance & intermediaries payables	2 917 476	2 917 476	
Reinsurance payables	1 650 644	1 807 849		
Payables (trade, not insurance)	5 100 363	5 100 363		
Subordinated liabilities	8 500 000	8 500 000		
Subordinated liabilities	8 500 000	8 500 000		
Subordinated liabilities in Basic Own Funds				
Total liabilities	40 486 465	42 776 268		
Excess of assets over liabilities	10 135 173	17 546 076		

s.05.01.01.01

Non-Life (direct business/accepted proportional reinsurance and accepted non-proportional reinsurance)

		Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional)					Total	
		Medical expense insurance	Income protection insurance	Fire and other damage to property insurance	Legal expenses insurance	Miscellaneous financial loss		
Premiums written	Gross - Direct Business	40 081 281,85	416 549,83	12 496 747,71	2 923 516,49	179 092,64	56 097 188,52	
	Gross - Proportional reinsurance accepted	-	-	5 625 774,64	-	-	5 625 774,64	
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted						-	
	Reinsurers' share	12 228 895,05	208 079,57	5 210 996,81	1 226 503,35	57 443,30	18 931 918,08	
	Net	27 852 386,80	208 470,26	12 911 525,54	1 697 013,14	121 649,34	42 791 045,08	
Premiums earned	Gross - Direct Business	41 882 329,49	366 930,69	12 640 231,26	2 619 754,61	132 558,62	57 641 804,67	
	Gross - Proportional reinsurance accepted	-	-	5 625 774,64	-	-	5 625 774,64	
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted						-	
	Reinsurers' share	12 864 322,05	192 327,96	5 135 577,79	1 141 982,92	52 100,21	19 386 310,93	
	Net	29 018 007,44	174 602,73	13 130 428,11	1 477 771,69	80 458,41	43 881 268,38	
Claims incurred	Gross - Direct Business	35 180 154,37	2 039,83	7 991 789,94	154 525,30	52 092,78	43 380 602,22	
	Gross - Proportional reinsurance accepted	-	-	(2 297 513,31)	-	-	(2 297 513,31)	
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted						-	
	Reinsurers' share	10 519 570,92	649,80	3 218 566,56	55 947,76	2 827,58	13 797 562,62	
	Net	24 660 583,45	1 390,03	2 475 710,07	98 577,54	49 265,20	27 285 526,29	
Expenses incurred		8 174 619,97	156 153,84	1 524 828,42	1 278 294,99	122 352,70	11 256 249,92	
Expenses incurred	Administrative expenses	Gross - Direct Business	2 295 244,22	14 526,74	940 346,90	148 462,20	14 661,25	3 413 241,31
		Gross - Proportional reinsurance accepted	-	-	(655 990,97)	-	-	(655 990,97)
		Gross - Non-proportional reinsurance accepted						-
		Reinsurers' share	585 831,66	132,40	140 403,62	8 769,23	52,25	735 189,17
		Net	1 709 412,56	14 394,34	143 952,31	139 692,97	14 609,00	2 022 061,17
	Investment management expenses	Gross - Direct Business						-
		Gross - Proportional reinsurance accepted						-
		Gross - Non-proportional reinsurance accepted						-
		Reinsurers' share						-
		Net						-
	Claims management expenses	Gross - Direct Business						-
		Gross - Proportional reinsurance accepted						-
		Gross - Non-proportional reinsurance accepted						-
		Reinsurers' share						-
		Net						-
	Acquisition expenses	Gross - Direct Business	8 680 894,44	143 063,45	3 812 732,96	1 210 077,80	108 129,08	13 954 897,73
		Gross - Proportional reinsurance accepted	-	-	(1 862 575,97)	-	-	(1 862 575,97)
		Gross - Non-proportional reinsurance accepted						-
		Reinsurers' share	2 215 687,03	1 303,95	569 280,88	71 475,78	385,38	2 858 133,01
		Net	6 465 207,41	141 759,50	1 380 876,11	1 138 602,02	107 743,70	9 234 188,75
	Overhead expenses	Gross - Direct Business						-
		Gross - Proportional reinsurance accepted						-
		Gross - Non-proportional reinsurance accepted						-
		Reinsurers' share						-
		Net						-
Balance - other technical expenses/income							-	
Total technical expenses							11 256 249,92	

s.17.01.01.01

Non-Life Technical Provisions

			Direct business and accepted proportional reinsurance					Total Non-Life obligation	
			Medical expense insurance	Income protection insurance	Fire and other damage to property insurance	Legal expenses insurance	Miscellaneous financial loss		
Technical provisions calculated as a whole									
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as									
Best estimate	Premium provisions	Gross - Total	6 281 187,83	30 687,36	6 553 196,92	722 086,78	28 614,18	13 615 773,08	
		Gross - Total	Gross - direct business	6 281 187,83	30 687,36	6 687 341,45	722 086,78	28 614,18	13 749 917,61
			Gross - accepted proportional reinsurance business			(134 144,53)			(134 144,53)
			Gross - accepted non-proportional reinsurance business						-
		Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment	1 702 329,30	12 047,71	2 621 265,42	275 390,80	9 778,39	4 620 811,63	
	Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	1 702 329,30	12 047,71	2 621 265,42	275 390,80	9 778,39	4 620 811,63		
	Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment	1 702 329,30	12 047,71	2 621 265,42	275 390,80	9 778,39	4 620 811,63		
	Net Best Estimate of Premium Provisions			4 578 858,53	18 639,65	3 931 931,50	446 695,98	18 835,80	8 994 961,45
	Claims provisions	Gross - Total	4 315 229,41	5 436,72	1 011 332,05	200 413,22	2 170,38	5 534 581,76	
		Gross - Total	4 315 229,41	5 436,72	411 749,62	200 413,22	2 170,38	4 934 999,33	
		Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment	1 331 334,61	2 278,01	166 681,92	77 839,56	791,30	1 578 925,41	
		Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	1 331 334,61	2 278,01	166 681,92	77 839,56	791,30	1 578 925,41	
		Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment	1 331 334,61	2 278,01	166 681,92	77 839,56	791,30	1 578 925,41	
	Net Best Estimate of Claims Provisions			2 983 894,80	3 158,70	844 650,12	122 573,66	1 379,08	3 955 656,36
	Total Best estimate - gross			10 596 417,24	36 124,08	7 564 528,97	922 500,00	30 784,56	19 150 354,84
Total Best estimate - net			7 562 753,33	21 798,35	4 776 581,62	569 269,64	20 214,87	12 950 617,81	
Risk margin			320 548,17	923,93	229 242,70	27 320,98	970,17	579 005,95	
Technical provisions - total			10 816 965,41	37 048,00	7 793 771,67	949 820,98	31 754,74	19 729 360,80	
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total			3 033 663,91	14 325,73	2 787 947,35	353 230,36	10 569,69	6 199 737,04	
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re- total			7 883 301,50	22 722,27	5 005 824,32	596 590,62	21 185,05	13 529 623,76	
Premium provisions - Total number of homogeneous risk groups			13	1	5	1	1	1	
Claims provisions - Total number of homogeneous risk groups			13	1	5	1	1	1	
Cash out-flows	Future benefits and claims	12 316 548,01	995,33	8 343 406,74	57 458,89	2 393,95	20 720 802,91		
	Future expenses and other cash-out flows	5 434 316,17	43 065,44	5 787 068,84	1 108 092,50	43 340,83	12 415 883,78		
Cash in-flows	Future premiums	11 623 937,49	14 809,31	7 554 529,59	419 684,90	16 168,58	19 629 129,88		
	Other cash-in flows (incl. Recoverable from salvages and subrogations)	202 243,47	2 443,03	32 204,57	-	-	236 891,08		
Cash out-flows	Future benefits and claims	4 311 171,69	5 431,60	1 008 106,93	78 879,49	2 172,71	5 405 762,42		
	Future expenses and other cash-out flows	4 057,71	5,11	950,98	188,45	2,04	5 204,30		
Cash in-flows	Future premiums	-	-	-	-	-	-		
	Other cash-in flows (incl. Recoverable from salvages and subrogations)	-	-	-	-	-	-		
Expected profits included in future premiums (EPIFP)			457 210,50	2 962,07	475 478,56	45 639,23	2 440,91	983 731,26	

s.23.01.01.01

Own funds

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35	Ordinary share capital (gross of own shares)	20 751 440	20 181 440		570 000	
	Share premium account related to ordinary share capital	0	0		0	
	Reconciliation reserve	-13 086 568	-13 086 568			
	Subordinated liabilities	8 500 000		4 036 288	4 463 712	0
	An amount equal to the value of net deferred tax assets	2 470 301				2 470 301
Total basic own funds after deductions		18 635 173	7 094 872	4 036 288	5 033 712	2 470 301
Available and eligible own funds	Total available own funds to meet the SCR	18 635 173	7 094 872	4 036 288	5 033 712	2 470 301
	Total available own funds to meet the MCR	16 164 872	7 094 872	4 036 288	5 033 712	
	Total eligible own funds to meet the SCR	12 795 144	7 094 872	1 773 718	3 926 554	0
	Total eligible own funds to meet the MCR	9 537 148	7 094 872	1 773 718	668 557	
SCR		7 853 107				
MCR		3 342 787				
Ratio of Eligible own funds to SCR		163%				
Ratio of Eligible own funds to MCR		285%				

s.23.01.01.02

Reconciliation reserve

		Value
Reconciliation reserve	Excess of assets over liabilities	10 135 173
	Own shares (held directly and indirectly)	0
	Foreseeable dividends, distributions and charges	0
	Other basic own fund items	23 221 741
	Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	
Reconciliation reserve		-13 086 568
Expected profits	Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	0
	Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	983 731
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)		983 731

s.25.01.01.01

Basic Solvency Capital Requirement

Article 112	2 - Regular reporting		
	Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
Market risk	218 779	218 779	0
Counterparty default risk	1 748 608	1 748 608	0
Life underwriting risk	0	0	0
Health underwriting risk	5 014 931	5 014 931	0
Non-life underwriting risk	3 965 527	3 965 527	0
Diversification	-3 433 006	-3 433 006	
Intangible asset risk	0	0	
Basic Solvency Capital Requirement	7 514 838	7 514 838	

s.25.01.01.02

Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation		0
Operational risk		2 216 978
Loss-absorbing capacity of technical provisions		0
Loss-absorbing capacity of deferred taxes		-1 878 710
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC		0
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on		7 853 107
Capital add-ons already set		0
Capital add-ons already set	of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type a	0
	of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type b	0
	of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type c	0
	of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type d	0
Solvency capital requirement		7 853 107
Other information on SCR	Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	0
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	0
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring-fenced funds	0
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	0
	Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	0
	Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	4 - No adjustment
	Net future discretionary benefits	0

s.28.01.01.01

Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations

	MCR components
MCRNL Result	3 342 787

s.28.01.01.02

Background information

	Background information	
	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
	C0020	C0030
Medical expense insurance and proportional reinsurance	7 562 753	29 134 563
Income protection insurance and proportional reinsurance	21 798	58 445
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	4 776 505	13 126 550
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	569 270	1 477 772
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	20 215	90 875

s.28.01.01.05

Overall MCR calculation

	Value
Linear MCR	3 342 787
SCR	7 853 107
MCR cap	3 533 898
MCR floor	1 963 277
Combined MCR	3 342 787
Absolute floor of the MCR	2 700 000
Minimum Capital Requirement	3 342 787

s.19.01.01.01

Gross Claims Paid (non-cumulative) - Development year (absolute amount)

Line of business	Z0010	1 - 1 and 13 Medical expense insurance
Accident year / Underwriting year	Z0020	1 - Accident year
Currency	Z0030	EUR
Currency conversion	Z0040	2 - Reporting currency

		0	1	2	3	4	5
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060
Prior	R0100						
N-5	R0200	0	177	0	0	0	0
N-4	R0210	1 766 860	641 381	26 318	1 668	4 993	
N-3	R0220	6 484 897	879 700	259 016	30 950		
N-2	R0230	13 463 401	2 213 392	436 340			
N-1	R0240	25 070 128	3 626 156				
N	R0250	31 014 030					

s.19.01.01.02

Gross Claims Paid (non-cumulative) - Current year, sum of years (cumulative)

		In Current year	Sum of years (cumulative)
		C0170	C0180
N-5	R0200		177
N-4	R0210	4 993	2 441 221
N-3	R0220	30 950	7 654 562
N-2	R0230	436 340	16 113 134
N-1	R0240	3 626 156	28 696 284
N	R0250	31 014 030	31 014 030
Total	R0260	35 112 469	85 919 408

s.19.01.01.03

Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250
Prior	R0100						
N-5	R0200						
N-4	R0210						
N-3	R0220						
N-2	R0230			7 881,96			
N-1	R0240		273 908,88				
N	R0250	4 062 273,37					

s.19.01.01.01

Gross Claims Paid (non-cumulative) - Development year (absolute amount)

Line of business	Z0010	10 - 10 and 22 Legal expenses insurance
Accident year / Underwriting year	Z0020	1 - Accident year
Currency	Z0030	EUR
Currency conversion	Z0040	2 - Reporting currency

		0	1	2	3	4	5
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060
Prior	R0100						
N-5	R0200	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
N-4	R0210	8366,840	9811,000	6983,000	1122,000	6034,000	
N-3	R0220	37542,230	31254,580	12090,730	5348,000		
N-2	R0230	46876,640	46644,620	35144,080			
N-1	R0240	61229,420	46409,230				
N	R0250	58306,600					

s.19.01.01.02

Gross Claims Paid (non-cumulative) - Current year, sum of years (cumulative)

		In Current year	Sum of years (cumulative)
		C0170	C0180
Prior	R0100		
N-4	R0210	6034,000	32316,840
N-3	R0220	5348,000	86235,540
N-2	R0230	35144,080	128665,340
N-1	R0240	46409,230	107638,650
N	R0250	58306,600	58306,600
Total	R0260	151241,910	413162,970

s.19.01.01.03

Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250
Prior	R0100						
N-5	R0200						
N-4	R0210						
N-3	R0220						
N-2	R0230			-			
N-1	R0240		12 554,99				
N	R0250	38 111,19					

s.19.01.01.01

Gross Claims Paid (non-cumulative) - Development year (absolute amount)

Line of business	Z0010	12 - 12 and 24 Miscellaneous financial loss
Accident year / Underwriting year	Z0020	1 - Accident year
Currency	Z0030	EUR
Currency conversion	Z0040	2 - Reporting currency

		0	1	2	3	4	5
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060
Prior	R0100						
N-5	R0200	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
N-4	R0210	0,000	3800,000	0,000	0,000	0,000	
N-3	R0220	2746,820	1817,370	0,000	0,000		
N-2	R0230	2327,270	6653,340	0,000			
N-1	R0240	32,300	6852,400				
N	R0250	262,090					

s.19.01.01.02

Gross Claims Paid (non-cumulative) - Current year, sum of years (cumulative)

		In Current year	Sum of years (cumulative)
		C0170	C0180
N-5	R0200		0,000
N-4	R0210	0,000	3800,000
N-3	R0220	0,000	4564,190
N-2	R0230	0,000	8980,610
N-1	R0240	6852,400	6884,700
N	R0250	262,090	262,090
Total	R0260	7114,490	24491,590

s.19.01.01.03

Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250
Prior	R0100						
N-5	R0200						
N-4	R0210						
N-3	R0220						
N-2	R0230			-			
N-1	R0240		-				
N	R0250	2 176,71					

s.19.01.01.01

Gross Claims Paid (non-cumulative) - Development year (absolute amount)

Line of business	Z0010	7 - 7 and 19 Fire and other damage to property insurance
Accident year / Underwriting year	Z0020	1 - Accident year
Currency	Z0030	EUR
Currency conversion	Z0040	2 - Reporting currency

		0	1	2	3	4	5
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060
Prior	R0100						
N-5	R0200	30862,860	10249,070	50,000	25,000	0,000	0,000
N-4	R0210	916058,580	94237,950	1047,010	314,520	131,800	
N-3	R0220	3023434,650	267982,000	7238,490	1065,080		
N-2	R0230	4843914,150	381601,680	9297,370			
N-1	R0240	6195702,200	343353,780				
N	R0250	7659504,800					

s.19.01.01.02

Gross Claims Paid (non-cumulative) - Current year, sum of years (cumulative)

		In Current year	Sum of years (cumulative)
		C0170	C0180
N-5	R0200		41186,930
N-4	R0210	131,800	1011789,860
N-3	R0220	1065,080	3299720,220
N-2	R0230	9297,370	5234813,200
N-1	R0240	343353,780	6539055,980
N	R0250	7659504,800	7659504,800
Total	R0260	8013352,830	23786070,990

s.19.01.01.03

Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250
Prior	R0100						
N-5	R0200						
N-4	R0210						
N-3	R0220						
N-2	R0230						
N-1	R0240		5 903,76				
N	R0250	398 734,91					